

## **Mollat Règlement**

### Article 1 – OBJET

La société Librairie Mollat (ci-après « l'Organisateur »), SARL au capital 20 000€, 384798831 RCS Bordeaux, dont le siège social est 15, rue Vital Carles - 33080 Bordeaux cedex organise un jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, intitulé Jeux Concours « 120 ans et 50 folio préférés ». La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

### Article 2 – PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion du personnel régulier ou non de la société Mollat et des sociétés partenaires ainsi que les membres de leur famille.

La participation des mineurs est admise et s'exerce sous la responsabilité de leur représentant légal.

Les participants mineurs devront être en possession d'une autorisation de leur représentant légal (parent ou tuteur) leur permettant de participer au jeu ; l'Organisateur se réserve le droit de leur demander de lui présenter celle-ci à tout moment. A défaut, la participation sera considérée comme non valide et ne sera pas prise en compte.

### Article 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours aura lieu 12 fois, une fois par mois de janvier à décembre 2016.

Pour jouer, les participants doivent trouver les réponses à 3 questions sur la collection « folio » des éditions Gallimard en indiquant leur adresse email ainsi que leurs noms et prénoms et adresse postale qui validera leur participation, afin que l'Organisateur puisse faire parvenir aux gagnants leurs prix. Une urne sera à disposition dans la librairie pour le dépôt des bulletins, la participation pourra aussi se faire sur le site internet Mollat Bouge :

<http://blogs.mollat.com/mollatbouge/> à l'onglet «concours 120 ans et 50 folio préférés ».

Un tirage au sort parmi les bonnes réponses déterminera les 5 gagnants mensuels

Dans le cas où l'adresse postale n'est pas renseignée, aucune dotation ne sera envoyée au gagnant.

Il n'y aura qu'une seule participation par adresse email et il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

### Article 4 - DOTATION DU JEU

Chaque lot, d'une valeur d'environ 250€, se compose de 50 livres de la collection « Folio » aux éditions Gallimard

Les gagnants seront prévenus par email et pourront récupérer leur lot à la Librairie Mollat.

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être remis en jeu par l'Organisateur dans un autre jeu concours ou être attribué à un autre participant.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse)

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre des espèces.

En cas d'indisponibilité d'un lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente. Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel des gagnants et sont incessibles.

Chaque participant autorise l'Organisateur, dans l'hypothèse où il gagnerait, à citer ses nom, prénom et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours ou à l'activité de l'organisateur, sans autre contrepartie que le lot reçu.

#### Article 5 – REGLEMENT

Le règlement complet peut être consulté sur [www.mollat.com](http://www.mollat.com)

Il pourra être obtenu gratuitement en écrivant à : Librairie Mollat - Jeu-concours « 120 ans et 50 folio préférés ». - 15, rue Vital-Carles 33080 Bordeaux cedex.

#### Article 6 - MODIFICATION DU JEU

L'organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site Internet quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

Les participants s'engagent à décharger l'organisateur ainsi que ses partenaires, ses dirigeants ou collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

#### Article 7

L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations falsifiées, manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile ainsi que l'autorisation parentale mentionnée à l'article 2 ci-avant permettant de confirmer la validité de leur inscription.

#### Article 8

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés » tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à : Jeu-concours « 120 ans et 50 folio préférés ». – Librairie Mollat – Service Internet – 15, rue Vital-Carles 33080 Bordeaux cedex. Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent jeu-concours a pour unique finalité l'organisation dudit jeu-concours et sera détruit après réception par le gagnant de son lot.

#### Article 9

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Librairie Mollat dont les décisions seront sans appel. Toute contestation au résultat de ce jeu ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.